



Junglinster, le 20 février 2017

## AVIS AU PUBLIC

### Urbanisme

Il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 10 février 2017 le conseil communal a approuvé un projet de modification ponctuelle de la partie écrite et de la partie graphique du plan d'aménagement général de Junglinster, concernant des fonds sis à Junglinster, au lieu-dit « op Kréimerech » élaboré par les bureaux Dewey Muller architectes et urbanistes et Zimplan.

En exécution de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la délibération mentionnée ci-dessus ainsi que le projet de modification ponctuelle du PAG en question sont déposés pendant trente (30) jours, à savoir du 21 février 2017 jusqu'au 22 mars 2017 inclusivement à la maison communale de et à Junglinster aux heures usuelles d'ouverture où le public peut en prendre connaissance.

Une réunion d'information pour les intéressé(e)s aura lieu mercredi, le 22 février 2017 à 18.15 heures en la maison communale à Junglinster, salle des séances.

La délibération du conseil communal avec les pièces à l'appui est à disposition du public à la maison communale à Junglinster et sur le site [www.junglinster.lu](http://www.junglinster.lu)

Pour le collège échevinal

le bourgmestre

le secrétaire adjoint

